

- POUR LA CLIENTÈLE DU QUÉBEC -

Protection privilégiée
Résumé des caractéristiques du produit

Les informations contenues dans le présent document sont fournies à titre informatif seulement et constituent un résumé des caractéristiques de la garantie. Pour plus de détails, notamment sur les produits admissibles, veuillez consulter la Police que Vous avez reçue au moment de l'achat de Votre produit chez Google Canada Corporation (« Google »), ou visiter le site Internet www.cnacanada.ca/asurion.

Assureur	La Compagnie d'assurance Continental Casualty (« CNA Canada ») (au Québec n° 514926 AMF), dont l'adresse est : 66, Wellington Street West, Suite 3700, Toronto (Ontario) M5K 1J5, Canada; téléphone : +1 800 831-4262.		
Administrateur	Asurion Canada Services Corporation (« Asurion »). Vous pouvez contacter l'Administrateur à l'adresse suivante : 600-1741, Lower Water Street, P.O. Box 997, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2X2 Canada.		
Vendeur/ Détailleur/ Distributeur	Le Vendeur de la présente Police est Google, dont l'adresse est : 1741 Lower Water Street, Suite 600, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 0J2, Canada.		
Admissibilité à la présente police	Pour être admissible à la présente garantie, Vous devez acheter l'appareil chez Google.		
Tableau des appareils et primes	La Police d'assurance est facultative. La prime de la Police dépend de la catégorie d'appareil du Matériel assuré et de la durée de la Police, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les primes des Polices sont calculées sur la base des coûts des sinistres prévus par la Police, plus les frais de la compagnie, les commissions et les taxes sur les primes applicables.		
	Matériel assuré	Prime mensuelle de la police	Prime de la police de deux ans
	Pixel Watch 2, Pixel Watch 3 (41 mm et 45 mm), Pixel Watch 4 (41 mm et 45 mm)	5 \$/mois	119 \$
	Pixel Tablet	6 \$/mois	129 \$
	Pixel 8a	7 \$/mois	139 \$
	Pixel 9a	8 \$/mois	189 \$
	Pixel 8, Pixel 9	10 \$/mois	209 \$
	Pixel 10	14 \$/mois	319 \$
	Pixel 8 Pro, Pixel 9 Pro, Pixel 9 Pro XL, Pixel 10 Pro, Pixel 10 Pro XL	15 \$/mois	329 \$
Rémunération du distributeur	Pixel 9 Pro Fold, Pixel 10 Pro Fold		
	18 \$/mois		
	Liste partielle des appareils admissibles à la date du 8 janvier 2026. Cette liste peut être modifiée de temps à autre. Si Votre appareil n'est pas mentionné ci-dessus et si Vous souhaitez obtenir une liste complète et à jour des appareils, veuillez visiter le site Internet asurion.com/googleclaims/frca ou composer le +1 866 788-5776. Certains appareils peuvent être déplacés dans une catégorie différente pendant la durée de l'adhésion.		
	Google reçoit un pourcentage de la prime pour chaque Police, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.		
	Matériel assuré	Police mensuelle	Police de deux ans
	Pixel Watch 2, Pixel Watch 3 (41 mm et 45 mm), Pixel Watch 4 (41 mm et 45 mm)	31,2 %	39,1 %
	Pixel Tablet	39,9 %	42,5 %
	Pixel 8a	46,2 %	45,5 %
	Pixel 9a	43,5 %	49,3 %
	Pixel 8, Pixel 9	51,7 %	52,6 %
	Pixel 10	48,1 %	52,1 %
	Pixel 10 Pro, Pixel 10 Pro XL, Pixel 8 Pro, Pixel 9 Pro, Pixel 9 Pro XL	50,5 %	53,1 %
	Pixel 10 Pro Fold, Pixel 9 Pro Fold	56,1 %	55,6 %

Résumé des caractéristiques du produit – suite

Durée de la garantie	La durée de la présente Police commence à courir à la date de prise d'effet indiquée sur Votre confirmation d'adhésion et se poursuit pendant la durée indiquée sur celle-ci, à moins qu'elle ne soit annulée. La garantie pour les Sinistres assurés causés par des dommages accidentels résultant de la manipulation (« DAM ») et par la surtension commence à courir à la date de prise d'effet indiquée sur Votre confirmation d'adhésion. Toutes les autres garanties prennent effet immédiatement après l'expiration de celle du fabricant. La Police comprend la garantie du fabricant; elle ne remplace pas celle dont le fabricant est responsable, et Nous pouvons Vous recommander au fabricant ou au détaillant pendant cette période. La Police offre certains avantages supplémentaires pendant la période de garantie du fabricant et continue de fournir certains de ceux du fabricant, ainsi que certains avantages supplémentaires, après l'expiration de la garantie du fabricant.
Ce qui est garanti	La Police couvre les frais de remplacement ou les frais de pièces et de main-d'œuvre pour réparer Votre Matériel assuré dans l'éventualité où celui-ci ne fonctionnerait pas en raison d'une défaillance opérationnelle, mécanique, électrique ou structurelle résultant (i) de défauts de matériaux et/ou de fabrication; (ii) d'une usure normale; (iii) d'une surtension; (iv) de dommages involontaires et accidentels résultant de la manipulation dans le cadre d'une utilisation normale (« DAM ») pour les appareils électroniques portables admissibles. À Notre seule discréction, Nous : (1) réparerons le Matériel assuré ou (2) le remplacerons par du Matériel de remplacement. Les pièces non originales peuvent être utilisées pour la réparation du Matériel assuré. Un service d'envoi postal ou de retour peut être proposé; l'administrateur Vous informera du type de service auquel Votre Matériel assuré est admissible lors du dépôt de Votre réclamation.
Ce qui n'est pas garanti	<p>La Police ne couvre pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1> les dommages accessoires ou indirects; 2> les sinistres résultant de cas de force majeure ou de catastrophes, qu'elles soient naturelles ou de cause humaine, d'un incendie, de fumée, d'une inondation, d'une explosion, d'une guerre, de désordres civils, d'une émeute, d'un acte de terrorisme, d'un événement nucléaire, d'une grève, d'un embargo, d'actes du gouvernement, de l'autorité militaire ou d'éléments; 3> la perte, le vol, l'abus, les actes malveillants, l'utilisation abusive, les dommages intentionnels, le vandalisme, l'installation inappropriée ou la négligence du client; 4> les dommages résultant de la corrosion, de la saleté, de la moisissure, de la rouille, du sable, ou causés par des insectes ou des animaux; 5> les sinistres préexistants subis par le Matériel assuré survenant avant le moment où celui-ci a été établi comme Matériel assuré; 6> les changements ou améliorations chromatiques, de texture, de finition, d'expansion, de contraction ou les dommages à l'aspect esthétique du Matériel assuré, quelle qu'en soit la cause, y compris, mais sans s'y limiter, les rayures et les marques, qui n'affectent pas la fonction mécanique ou électrique du Matériel assuré. 7> les réparations effectuées par un personnel de réparation non autorisé; 8> le Matériel assuré avec un numéro de série ou un numéro IITEM modifié ou manquant; 9> le diagnostic « aucun problème détecté » ou le fait de ne pas suivre les instructions du fabricant; 10> les dommages ou les pertes de données ou du système d'exploitation, y compris les dommages ou les pertes subis à la suite de réparations ou de remplacements en vertu de la présente Police; 11> les sinistres ou les dommages au logiciel pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter : les virus et vers informatiques, les chevaux de Troie, les logiciels publicitaires, les logiciels espions, les micrologiciels ou tout autre logiciel; 12> les accessoires de téléphone cellulaire qui ne sont pas inclus dans la boîte par le fabricant, y compris, mais sans s'y limiter : les chargeurs, les casques d'écoute, les coques et les étuis; 13> les dommages causés par des corps étrangers; 14> les sinistres résultant d'un défaut de conception ou de fabrication systémique, ou d'une défaillance couverte par la garantie du fabricant ou le rappel du fabricant en vigueur au moment de la défaillance. <p>En outre, le Matériel assuré n'inclut pas les éléments suivants, qui ne sont pas couverts par la Police :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1> les appareils de contrebande ou les biens faisant l'objet d'une activité illégale de transport ou d'un commerce illégal; 2> les dommages causés aux biens pendant leur transport vers vous; 3> les chargeurs de batterie; 4> les accessoires; 5> les modifications, les altérations ou les réparations non autorisées, y compris l'utilisation de pièces tierces non fournies ou non certifiées par le fabricant; 6> le Matériel assuré auquel il manque une ou plusieurs pièces.

Résumé des caractéristiques du produit – suite

Faire une réclamation	Si Votre Matériel assuré subit un Sinistre assuré, Vous pouvez déposer une réclamation en ligne sur le site Internet asurion.com/googleclaims/frca vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre, sept (7) jours sur sept ou par téléphone au +1 866 788-5776, de 7 h HNC à 19 h HNC, du lundi au dimanche. Vous devez soumettre votre réclamation avant d'obtenir le service pour que la garantie s'applique; toutes les réparations ou tous les remplacements doivent être autorisés à l'avance. Les réparations et les remplacements non autorisés peuvent ne pas être garantis. Une franchise s'applique pour chaque réclamation approuvée, comme indiqué dans la section Franchises ci-dessous. Vous devez déposer votre réclamation dès que Vous prenez connaissance d'un Sinistre assuré, et le non-respect de cette consigne entraînera la perte de la garantie en vertu de la présente Police si Nous subissons un préjudice.																								
Matériel de remplacement	Les réclamations peuvent être réglées avec un produit neuf, remis à neuf ou réusiné, ou avec un produit dont les caractéristiques et les fonctionnalités sont égales ou similaires, et dont les performances sont conformes aux spécifications d'usine du produit d'origine. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix de vente d'un produit de remplacement soit inférieur à celui du produit d'origine.																								
	Youvez payer une franchise pour chaque réclamation approuvée, comme indiqué dans le barème des franchises ci-dessous, plus les taxes applicables. La franchise doit Nous être payée avant la prestation du service avec une carte de débit ou de crédit valide ou un autre mode de paiement électronique que Nous approuvons. Le montant de la franchise est basé sur la catégorie d'appareil du Matériel assuré faisant l'objet d'une réclamation. Certains appareils peuvent être déplacés dans une catégorie de franchise différente pendant leur cycle de vie.																								
Franchise	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: black; color: white;"> <th style="padding: 5px;">Catégorie de Matériel assuré :</th> <th style="padding: 5px;">Réparation d'écran fissuré en cas de DAM (pour le Matériel assuré admissible) :</th> <th style="padding: 5px;">Remplacement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Catégorie 1 : aucun</td><td style="padding: 5px;">39 \$</td><td style="padding: 5px;">49 \$</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Catégorie 2 : Pixel Watch 2 (41 mm et 45 mm), Pixel Watch 3 (41 mm et 45 mm), Pixel Watch 4 (41 mm et 45 mm), Pixel Tablet, Pixel 8a</td><td style="padding: 5px;">39 \$</td><td style="padding: 5px;">59 \$</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Catégorie 3 : Pixel 8, Pixel 9a, Pixel 9</td><td style="padding: 5px;">39 \$</td><td style="padding: 5px;">99 \$</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Catégorie 4 : aucun</td><td style="padding: 5px;">39 \$</td><td style="padding: 5px;">119 \$</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Catégorie 5 : Pixel 8 Pro, Pixel 9 Pro, Pixel 9 Pro XL, Pixel 9 Pro Fold, Pixel 10, Pixel 10 Pro, Pixel 10 Pro XL, Pixel 10 Pro Fold</td><td style="padding: 5px;">39 \$</td><td style="padding: 5px;">159 \$</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Catégorie 6 : aucun</td><td style="padding: 5px;">39 \$</td><td style="padding: 5px;">129 \$</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Catégorie 7 : aucun</td><td style="padding: 5px;">39 \$</td><td style="padding: 5px;">189 \$</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie de Matériel assuré :	Réparation d'écran fissuré en cas de DAM (pour le Matériel assuré admissible) :	Remplacement	Catégorie 1 : aucun	39 \$	49 \$	Catégorie 2 : Pixel Watch 2 (41 mm et 45 mm), Pixel Watch 3 (41 mm et 45 mm), Pixel Watch 4 (41 mm et 45 mm), Pixel Tablet, Pixel 8a	39 \$	59 \$	Catégorie 3 : Pixel 8, Pixel 9a, Pixel 9	39 \$	99 \$	Catégorie 4 : aucun	39 \$	119 \$	Catégorie 5 : Pixel 8 Pro, Pixel 9 Pro, Pixel 9 Pro XL, Pixel 9 Pro Fold, Pixel 10, Pixel 10 Pro, Pixel 10 Pro XL, Pixel 10 Pro Fold	39 \$	159 \$	Catégorie 6 : aucun	39 \$	129 \$	Catégorie 7 : aucun	39 \$	189 \$
Catégorie de Matériel assuré :	Réparation d'écran fissuré en cas de DAM (pour le Matériel assuré admissible) :	Remplacement																							
Catégorie 1 : aucun	39 \$	49 \$																							
Catégorie 2 : Pixel Watch 2 (41 mm et 45 mm), Pixel Watch 3 (41 mm et 45 mm), Pixel Watch 4 (41 mm et 45 mm), Pixel Tablet, Pixel 8a	39 \$	59 \$																							
Catégorie 3 : Pixel 8, Pixel 9a, Pixel 9	39 \$	99 \$																							
Catégorie 4 : aucun	39 \$	119 \$																							
Catégorie 5 : Pixel 8 Pro, Pixel 9 Pro, Pixel 9 Pro XL, Pixel 9 Pro Fold, Pixel 10, Pixel 10 Pro, Pixel 10 Pro XL, Pixel 10 Pro Fold	39 \$	159 \$																							
Catégorie 6 : aucun	39 \$	129 \$																							
Catégorie 7 : aucun	39 \$	189 \$																							
Limite au nombre de réclamations	Le montant maximal que Nous payerons est de 2 000 \$ par réclamation. La Police couvre un maximum de deux (2) réclamations en raison de DAM au cours d'une période de douze (12) mois consécutifs. Chaque période de douze (12) mois commence à la date de Votre première réclamation en raison de DAM. Il n'y a pas de limite au nombre de réclamations pour tous les autres Sinistres assurés pendant la durée de la présente Police. Advenant que Vous atteignez la limite de deux (2) réclamations en raison de DAM au cours d'une période de douze (12) mois, Vous continuerez de bénéficier d'une garantie pour d'autres réclamations pour des Sinistres assurés, mais Vous ne pourrez pas faire de réclamations supplémentaires en raison de DAM tant que les réclamations précédentes n'auront pas été supprimées de Votre compte douze (12) mois après le traitement de chaque réclamation.																								
Appel de la décision de l'Assureur concernant une réclamation	Vous pouvez faire appel de la décision de l'Assureur si Vous n'êtes pas d'accord avec celle-ci. Vous disposez de soixante (60) jours à compter de la date de refus de Votre réclamation par l'Assureur pour faire appel de la décision. Votre appel doit être adressé par écrit à l'Assureur ou à l'Administrateur. Vous recevrez une réponse écrite dans les trente (30) jours suivant la réception de Votre demande d'appel. Vous pouvez également communiquer avec l'Autorité des marchés financiers ou avec Votre propre conseiller juridique.																								
Politique de résiliation	Vous pouvez résilier la présente Police en tout temps et pour n'importe quelle raison en visitant le site Internet store.google.com/preferred_care et en accédant à votre compte Google Store, ou en écrivant à l'Administrateur à l'adresse suivante : 600-1741, Lower Water Street, P.O. Box 997, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2X2, Canada. Si Vous avez besoin d'aide pour résilier votre Police, veuillez composer le +1 866 745-1749. Si la Police est résiliée par l'une ou l'autre des parties : a) dans les trente (30) jours suivant la réception de la Police, Vous recevrez un remboursement complet du prix payé pour la Police, à condition qu'aucun service n'ait été effectué, ou b) plus de trente (30) jours après la réception de la Police, Vous recevrez un remboursement au prorata, déduction faite de tout service reçu. Nous procéderons à la résiliation de la présente Police en cas de fraude ou de fausse déclaration importante. La réparation ou le remplacement non autorisé du Matériel assuré entraînera la résiliation de la présente Police par Nos soins. En cas de résiliation par Nos soins, un avis de résiliation Vous sera envoyé par la poste au moins trente (30) jours avant l'entrée en vigueur de la résiliation.																								

Résumé des caractéristiques du produit – suite

Conséquences d'une fausse déclaration	Toute fausse déclaration, représentation inexacte ou omission de divulgation peut entraîner la résiliation de la Police, le refus de la garantie ou le refus ou la réduction des prestations.
Litiges	Vous pourrez trouver une réponse à la plupart de Vos préoccupations en appelant simplement Asurion au +1 866 788-5776. Dans le cas peu probable où Asurion ne pourrait pas résoudre votre différend de manière informelle, Vous pouvez communiquer avec CNA Canada.
PLAINTES contre l'Assureur et relatives aux processus de traitement des réclamations	Pour déposer une plainte et accéder à la politique de l'Assureur sur le traitement des réclamations, veuillez cliquer sur le lien suivant : https://www.cnacanada.ca/complaints .
Renseignements personnels	<p>Les renseignements personnels comprennent des renseignements factuels ou subjectifs sur une personne identifiable. Nous recueillons, utilisons ou divulguons les renseignements personnels que Nous recueillons en lien avec la Police (ci-après les « renseignements personnels ») à Google, Asurion et CNA Canada.</p> <p>Google, Asurion et CNA Canada recueillent Vos renseignements personnels par l'entremise des sites Web de l'administrateur de la Police et de l'Assureur, du portail de règlement des sinistres géré par l'administrateur de la Police et des appels téléphoniques à l'administrateur de la Police ou à l'Assureur.</p> <p>Google, Asurion et CNA Canada utilisent Vos renseignements personnels pour administrer la Police, y compris, mais sans s'y limiter, pour détecter et prévenir les fraudes, enquêter sur les fraudes et les activités non autorisées ou illégales, évaluer et traiter les réclamations, créer et gérer les dossiers, procéder à l'assurance ou à la réassurance des responsabilités civiles mentionnées dans la Police et pour fournir des services à la clientèle. Nous pouvons également utiliser et divulguer Vos renseignements personnels à d'autres fins, avec Votre consentement ou comme le permet ou l'exige la loi.</p> <p>Google, Asurion et CNA Canada peuvent échanger Vos renseignements personnels au besoin aux fins décrites ci-dessus. Cela implique le transfert de données à l'extérieur du Québec, ainsi qu'au Canada et aux États-Unis.</p> <p>Google, Asurion et CNA Canada conserveront et utiliseront Vos renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour mettre en œuvre, administrer et gérer la Police, ou comme requis pour se conformer aux obligations légales ou réglementaires.</p>
Confidentialité	<p>Vos renseignements peuvent être traités et stockés aux États-Unis et peuvent être assujettis à l'accès par les autorités américaines en vertu des lois en vigueur.</p> <p>Google, Asurion et CNA Canada Vous offrent de nombreuses façons de faire des choix concernant Vos renseignements personnels, comme y accéder, les corriger et les supprimer, ou mettre à jour Vos choix quant à la façon dont ils sont utilisés. Pour en savoir plus sur Vos droits concernant Vos renseignements personnels avec Asurion, veuillez visiter le site Internet asurion.com/privacy-policy-ca-fr/ ou écrire à Asurion, à l'attention de : Privacy Office c/o Office of the General Counsel, 140 11th Ave. N., Nashville (TN) 37203, États-Unis. Les demandes d'accès doivent être faites par écrit, soit par l'entremise du lien du portail fourni ci-dessus, soit par courriel ou par la poste. Vous pouvez également obtenir une copie de la Politique de confidentialité d'Asurion en visitant le site Internet asurion.com/privacy-policy-ca-fr/.</p> <p>Vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de l'Assureur pour comprendre comment nous recueillons et utilisons Vos renseignements personnels. Vous pouvez demander à consulter Vos renseignements personnels figurant dans Votre dossier ou demander une correction en écrivant à l'adresse suivante : The Privacy Officer, Compagnie d'assurance Continental Casualty, 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto (Ontario) M5K 1J5, Canada. Pour en savoir plus sur la confidentialité chez CNA, veuillez visiter le site Internet www.cnacanada.ca.</p>